

Contribution des syndicats à notre bien-être collectif

En défendant les droits de nos travailleurs, les syndicats contribuent à leur bien-être et leur rendent ainsi la vie plus facile et moins stressante. Au Canada, le mouvement syndical existe depuis longtemps, et les premières organisations ont préparé le terrain aux syndicats actuels et à leur pouvoir de lobbying.

Certains des premiers mouvements syndicaux au Canada étaient illégaux. Au 19^e siècle, par exemple, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse³ interdisait aux travailleurs de négocier de meilleures heures de travail ou de meilleurs salaires, sous peine d'emprisonnement (Rouillard, Frank, Palmer et McCallum, 2006). Lentement, les droits des travailleurs ont été reconnus, comme en témoigne la fête du Travail créée en 1894 par le gouvernement fédéral et célébrée le premier lundi de septembre (Rouillard, Frank, Palmer et McCallum, 2006). Les répercussions du syndicalisme sur notre communauté sont nombreuses. Parmi ses effets positifs, notons des conditions de travail sécuritaires, la sécurité de l'emploi et des salaires, et la protection contre la discrimination et le harcèlement.

Les conditions de travail sécuritaires garanties aux employés canadiens n'ont pas toujours été au cœur des préoccupations des employeurs. Autrefois, les tâches réalisées par la classe ouvrière avaient bien souvent des effets nuisibles, graves et chroniques sur la santé des travailleurs. Les années 1960 ont connu de nombreux cas d'exploitation des travailleurs, parmi lesquels des travailleurs immigrants ignorant leurs droits (Congrès du Travail du Canada, 2015). Une multitude de blessures et de décès auraient facilement pu être évités si des mesures de santé et de sécurité avaient été instaurées plus tôt.

De nos jours, chaque province canadienne a ses propres lois sur la santé et la sécurité au travail, que les syndicats ont contribué à façonner et qu'ils ont influencées, comme la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (1990) de l'Ontario. Cette loi garantit entre autres aux travailleurs le droit de refuser un travail non sécuritaire et le droit d'être indemnisés à la suite de blessures subies au travail (Workers United Canada Council, 2018).

La sécurité de l'emploi et des salaires minimums est un autre aspect auquel les syndicats ont travaillé pour améliorer le bien-être des travailleurs. Au retour de la Première Guerre mondiale, en 1919, les soldats peinant à faire vivre leurs familles ont organisé la grève générale de Winnipeg en quittant le travail à une date précise (Congrès du Travail du Canada, 2015). Malheureusement, cet événement s'est terminé dans la violence et la tragédie à la suite des interventions de la Royale Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et des briseurs de grève embauchés pour l'occasion (Congrès du Travail du Canada, 2015).

Des années de contestations de la part des organisations syndicales ont favorisé la mise en place d'institutions gouvernementales chargées chaque jour de protéger les droits au salaire minimum des Canadiens. À l'heure actuelle, en Ontario, c'est le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences qui veille à l'application de la *Loi sur les normes d'emploi*. En vertu de cette loi, le salaire minimum, le paiement des heures supplémentaires, les heures de travail et les autres exigences salariales sont décrits au moyen de scénarios de travail précis (Gouvernement de l'Ontario, 2020). Les syndicats s'efforcent constamment d'améliorer le salaire et la sécurité d'emploi de leurs membres. Au cours de la dernière année, par exemple, les syndicats des enseignants de l'Ontario ont tenu de multiples réunions de négociation collective avec le ministre de l'Éducation, réclamant notamment des classes plus petites et une augmentation des salaires (Jones, 2020).

Les travailleurs n'auraient jamais dû subir de la discrimination et du harcèlement au travail, et les progrès réalisés à ces chapitres depuis le début de la syndicalisation sont énormes. Le harcèlement au travail se définit comme suit : « adopter une ligne de conduite caractérisée par des remarques ou des gestes vexatoires contre un travailleur dans un lieu de travail lorsqu[e la personne] sait ou devrait raisonnablement savoir que ce comportement est importun [ce qui comprend le harcèlement sexuel au travail] » (Gouvernement de l'Ontario, 1990).

De nos jours, la plupart des syndicats ont leurs propres politiques sur le harcèlement et la discrimination au travail. Ces mesures contribuent à instaurer un climat agréable où les travailleurs ne sont pas harcelés verbalement ou physiquement par leurs collègues. À titre d'exemple, le Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada (SEIC) compte diverses

politiques sur les milieux de travail sécuritaires, comme le droit de faire appel à un représentant syndical pour discuter de toute allégation de harcèlement au travail (Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada, 2020).

À mon avis, le milieu de travail sécuritaire et le salaire décent seront toujours des éléments importants et, en tant que communauté, nous devons reconnaître la valeur de ces droits. Les travaux réalisés jusqu'ici par les syndicats ont contribué à l'évolution fulgurante des droits fondamentaux des travailleurs qui, auparavant, étaient souvent tenus pour acquis. J'ai espoir que les politiques législatives du Canada sur le syndicalisme et sur les droits de la personne soient instaurées dans tous les pays, de sorte que cesse l'exploitation des travailleurs.

Références

- Congrès du Travail du Canada (février 2015). *Histoire du mouvement syndical au Canada*, [Histoire du mouvement syndical au Canada | Canadian Labour Congress \(congresdutravail.ca\)](http://congresdutravail.ca)
- Gouvernement de l'Ontario (1990). *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, L.R.O. 1990, chap. O.1, Ontario, Canada.
- Gouvernement de l'Ontario (2020). *Salaire minimum*, [Votre guide de la Loi sur les normes d'emploi : Salaire minimum | Ontario.ca](http://ontario.ca).
- Jones, A. (11 février 2020). « What are the key bargaining issues involving 4 major teachers' unions, Ontario government? », dans *The Canadian Press*.
- Rouillard, J., D. Frank, B. Palmer et T. McCallum (2006). « Histoire des travailleurs », dans *L'Encyclopédie canadienne*, [Histoire des Travailleurs | l'Encyclopédie Canadienne \(thecanadianencyclopedia.ca\)](http://thecanadianencyclopedia.ca).
- Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada (2020). *Politiques (révisé en janvier 2020)*, consulté dans la page Statuts, Règlements et Politiques, [Statuts, Règlements et Politiques - SEIC FR \(seic-ceiu.ca\)](http://seic-ceiu.ca).
- Workers United Canada Council (2018). *Health & Safety*, https://www.workersunitedunion.ca/health_and_safety.